

Entreprises : le Département de l'Ariège consacre 552.500 EUR d'aides à la reprise économique



Le Conseil Départemental de l'Ariège, acteur de la reprise économique ! Depuis juin 2020, le Département contribue en effet directement au Fonds de solidarité national, créé par l'Etat, et au Fonds L'Occal, porté par la Région Occitanie en partenariat avec les Départements et intercommunalités. Ces deux dispositifs complémentaires rendent possible des aides aux entreprises, ainsi que des aides à la trésorerie et un accompagnement des investissements pour la mise en oeuvre des mesures sanitaires pour les commerces, artisans de proximité et structures touristiques, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Le montant d'intervention du Département de l'Ariège s'élève aujourd'hui à 552 500 EUR et sera exclusivement consacré aux structures ariégeoises qui en font la demande jusqu'au 31 décembre 2020.

Avec cet engagement affirmé au travers du Fonds national de solidarité et du Fonds L'Occal, le Conseil Départemental de l'Ariège renforce encore son soutien aux acteurs économiques du territoire et les accompagne dans la transition vers « le monde d'après ».

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr